

LUTTER CONTRE LA  
**VIOLENCE**  
FAITE AUX  
**FEMMES**



Qu'est-ce qui caractérise cette violence  
et comment la dénoncer ?



# Lutter contre la violence faite aux femmes

Qu'est-ce qui caractérise cette violence  
et comment la dénoncer ?



Guide pour promouvoir des actions et des activités d'éducation à la santé dans la communauté. Développé par l'équipe du projet "**Lutter contre la violence faite aux femmes : dialogues entre la santé et les droits humains**" de l'École des infirmières de Ribeirão Preto de l'Université de São Paulo, avec le soutien du Prorectorat de Culture et d'Extension Universitaire de l'USP, Financé par l'EDITAL 02/2021, dont l'objectif est celui de soutenir financièrement des projets qui démontrent leur lien avec la culture et l'extension de l'université par l'application et la diffusion de leurs connaissances et d'autres initiatives visant à l'interaction avec la société. L'utilisation et la reproduction de ce matériel doit être informée aux auteurs, maintenus forme et contenu, ainsi que le respect de tous les droits d'auteur.

## Fiche catalographique:

---

Universit  de S o Paulo. Prorektorat de Culture et de l'Extension Universitaire – PRCEU

Lutter contre la violence faite aux femmes. Qu'est-ce qui caract rise cette violence et comment la d noncer ? / Prorektorat de Culture et d'Extension Universitaire; Alice Peres dos Santos Neta; Kisa Vallad o Carvalho; Hellen Aparecida de Azevedo Pereira; Eduarda Raquel Viana; Angelina Lettiere Viana; Juliana Cristina dos Santos Monteiro, et al., --1. Ed.-- S o Paulo : Prorektorat de Culture et d'Extension Universitaire - PRCEU, 2022. Xp : il. --(Cartilha).

1. Violence contre les femmes.
  2. Faire face   la violence
-

# Sommaire

|  |           |
|--|-----------|
| Qu'est-ce que la violence ?                          | <b>4</b>  |
| Qu'est-ce que la violence contre les femmes ?        | <b>5</b>  |
| Quels sont les types de violence contre les femmes ? | <b>6</b>  |
| Le cycle de la violence et ses impacts               | <b>10</b> |
| Des droits accordés aux femmes                       | <b>12</b> |
| Comment dénoncer ?                                   | <b>13</b> |
| Où trouver de l'aide ?                               | <b>14</b> |
| Crédits  | <b>16</b> |
| Remerciements  | <b>17</b> |
| Fiche technique                                      | <b>18</b> |
| Références   | <b>20</b> |

# QU'EST-CE QUE LA **VIOLENCE** ?



La **violence** est l'utilisation de n'importe quel type de force pour obliger quelqu'un à faire quelque chose; ridiculiser; enlever la liberté; déranger; empêcher l'autre de faire sa volonté, conduisant à des menaces constantes, à des agressions ou même à la mort.

# QU'EST-CE QUE LA VIOLENCE CONTRE **LA FEMME ?**

## La violence de genre

Relation de domination masculine et d'obéissance féminine, où les hommes ont tendance à contrôler les désirs, les opinions et les droits des femmes.



## La violence domestique

La violence qui se produit à l'intérieur du foyer, dans les relations entre les personnes au sein même de la famille.

## La violence conjugale

Violence dans les relations du couple, se produit à l'intérieur ou à l'extérieur de la maison, se produisant également avec ex-partenaire(s) ou ex-cohabitants.



# QUELS SONT LES *TYPES* DE VIOLENCE CONTRE LA FEMME ?

## Violence morale

Elle est considérée comme tel tout comportement qui constitue un mensonge, une fausseté ou une insulte.

**Exemples :** *accuser la femme de trahison d'une manière mensongère; faire des critiques mensongères et exposer la vie intime de la femme.*



## Violence patrimoniale

Elle s'entend comme tout comportement qui implique le retrait, la destruction partielle ou totale de ses objets, ses instruments de travail, ses documents personnels, ses biens, ses valeurs et droits ou ses ressources économiques, y compris ceux destinés à satisfaire ses besoins.

**Exemples :** *contrôle excessif de l'argent; arrêter de payer la pension; destruction de documents et d'objets de la femme.*





## Violence psychologique

Des actions ou des omissions qui rabaisent, dominant, humiliant, contrôlant les actes, les comportements, les croyances et les décisions.

**Exemples :** menacer la femme, ses enfants ou sa famille; manipuler la femme; interdire à la femme de parler à ses amis et à ses proches; surveillance constante; persécution et chantage.

# QUELS SONT LES *TYPES* DE VIOLENCE CONTRE LA FEMME ?



## **Violence physique**

L'utilisation de la force physique qui se traduit par la souffrance, la mort, des dommages psychologiques, le développement altéré ou tout type d'absence.

**Exemples :** passage à tabac ; jeter des objets ; secouer et serrer les bras ; étranglement ou suffocation ; blessures par des objets tranchants ; brûlures ou armes à feu et torture.



## Violence sexuelle

Acte de force dans lequel l'agresseur oblige l'autre personne à avoir des rapports sexuels contre sa volonté, en utilisant la manipulation, la force physique, la menace ou la subornation.

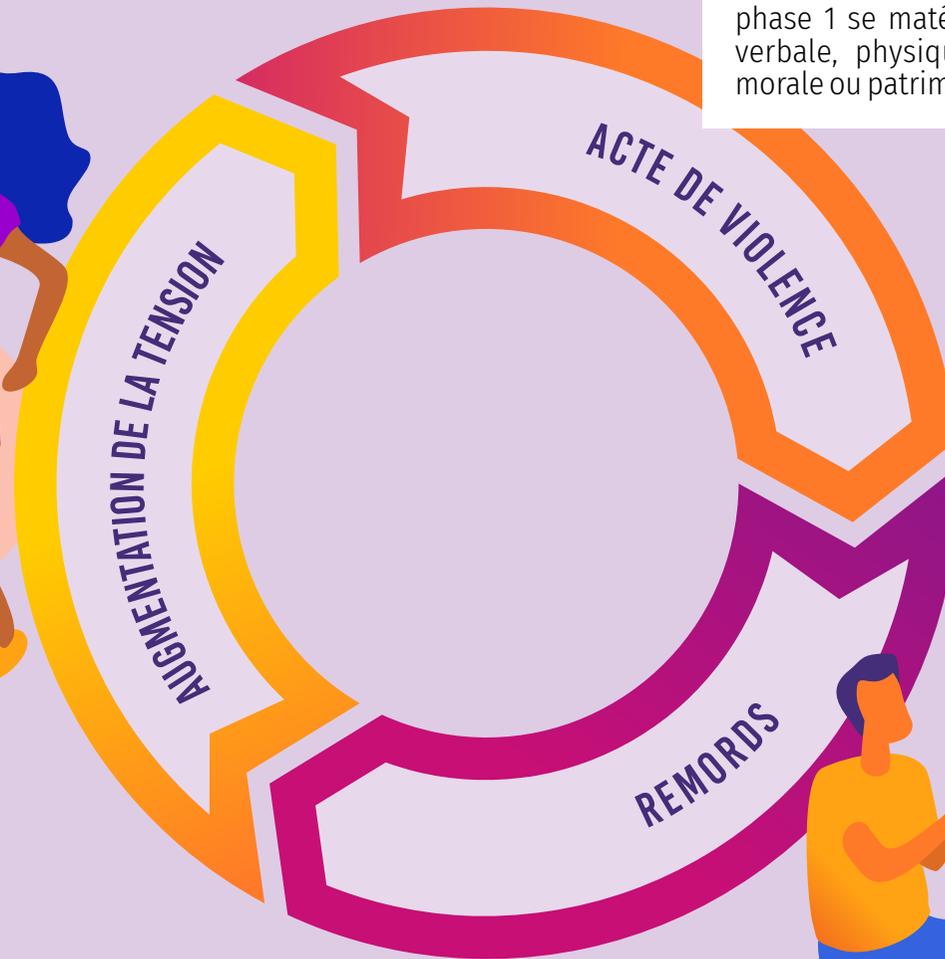
**Exemples :** Viol; obliger la réalisation d'actes sexuels qui causent une gêne ou une répulsion; empêcher l'utilisation de méthodes contraceptives; forcer l'avortement; forcer le mariage, la grossesse ou la prostitution; limiter ou annuler l'exercice des droits sexuels et reproductifs de la femme.

# LE *CYCLE* DE LA VIOLENCE ET SES IMPACTS



## Phase un

L'agresseur(euse) se montre tendu et irrité par des choses insignifiantes, allant jusqu'à avoir des accès de colère, il humilie la femme, il lui fait des menaces et détruit des objets.



## Phase deux

Elle correspond à l'explosion de l'agresseur(euse), c'est-à-dire, le manque de contrôle atteint les limites et conduit à l'acte violent. Ici, toute la tension accumulée dans la phase 1 se matérialise en violence verbale, physique, psychologique, morale ou patrimoniale.



## Phase trois

Elle se caractérise par le repentir de l'agresseur(e), qui devient aimable pour obtenir la réconciliation. La femme se sent confuse et pressée de maintenir sa relation, en abandonnant ses droits et ses ressources, alors qu'il dit qu'il « va changer ».



# LES DROITS

## ACCORDES AUX FEMMES

Comprenez les lois :



### **Loi n° 11.340, du 7 août 2006**

#### **Maria da Penha**

La loi Maria da Penha a été sanctionnée le 7 août 2006 et crée des mécanismes pour prévenir et faire face à la violence domestique et familiale contre les femmes, conformément à la Constitution Fédérale (art. 226, § 8).



### **Loi n° 12.845/2013 et décret n° 7.958/2013**

#### **Soins de santé**

La Loi dispose sur l'accueil obligatoire et intégral de personnes en situation de violence sexuelle. Elle établit des lignes directrices pour la prise en charge des personnes en situation de violence sexuelle par les professionnels de la sécurité publique et du réseau de soins du Système Unique de Santé.



### **Loi n° 13.104/2015**

#### **Féminicide**

La loi modifie l'art. 121 du Décret-Loi n° 2.848 du 7 décembre 1940 - Code Pénal, et l'art. 1er de la loi n° 8.072 du 25 juillet 1990 pour prévoir le féminicide comme circonstance qualifiante du crime d'homicide et inclure le féminicide dans la liste des crimes odieux.

# COMMENT **DENONCER** ?

Central **180** et Disque **100**



Le **Centre d'Appel pour la Femme** est un service national créé pour lutter contre la violence faite aux femmes et offre trois types de services : l'enregistrement des plaintes, les orientations aux personnes en situation de violence et des informations sur les lois et les campagnes. Il fournit des informations sur le réseau d'accueil de la région où habite la femme.



Le **Disque 100** reçoit, analyse et transmet des plaintes sur les violations des droits des hommes concernant les groupes et / ou thèmes suivants : enfants et adolescents, personnes âgées et les personnes handicapées.



*D'autres numéros de téléphones importants:*

**190** Police Militaire

**193** Service Pompiers

**192** Service SAMU

# OÙ TROUVER DE L'AIDE ?

Guide de services d'accueil / de soins à Ribeirão Preto

## Aide Sociale

### Secrétariat de l'Aide Sociale Appeler l'Aide Sociale - FAS

☎ **161** (appel local)  
**0800 77 30 161** (numéro vert)  
fasdenuncia.ribeirao.br

### Centre de Soins Spécialisés aux Femmes - NAEM

📍 Rua João Arcadepani Filho, 400  
Nova Ribeirânia  
☎ **(16) 3636-3311 / 3603-1199**  
**98161-7723 / 99459-0124**

### Centre de Référence Spécialisé en Matière d'Aide Sociale - CREAS I

📍 Rua Augusto Severo, 819 – Vila Tibério  
☎ **(16) 3611-6000**

### Centre de Référence Spécialisé en Matière d'Aide Sociale - CREAS II

📍 Rua Leonor Domiciano Guimarães, 201  
Geraldo de Carvalho  
☎ **(16) 36177211 / 36242388**

### Centre de Référence Spécialisé en Matière d'Aide Sociale - CREAS III

📍 Rua Guido Borsaro, 594  
Parque Bandeirantes  
☎ **(16) 3965-2209 / 3965-4077**

### Centre de Référence d'Aide Sociale CRAS 1 – Région Centrale, Sud-Est et Est

📍 Rua Marcondes Salgado, 253 – Centro  
☎ **(16) 3610-6495 / 3961-3033**  
Ouvert de 8 h à 12 h / de 13 h à 17 h

### Centre de Référence d'Aide Sociale CRAS 2 – Région Nord

📍 Rua João Delibo, s/nº - (Frente al 749)  
Quintino Facci II (Dirección provisional)  
☎ **(16) 98161-6691 / 98161-6737**  
Ouvert de 8 h à 12 h / de 13 h à 17 h

### Centre de Référence d'Aide Sociale CRAS 3 – Nord-Ouest

📍 Rua Rio Grande do Norte 637 – Ipiranga  
☎ **(16) 3966-7280 / 3966-3400**  
Ouvert de 8 h à 12 h / de 13 h à 17 h

### Centre de Référence d'Aide Sociale CRAS 4 – Région Ouest

📍 Rua José Antônio Bernardes, 1055  
Paulo Gomes Romeu  
☎ **(16) 3975-3418 / 3919-6030**  
Ouvert de 8 h à 12 h / de 13 h à 17 h

### Centre de Référence d'Aide Sociale CRAS 5 – Région Sud-Ouest

📍 Rua Alfredo Condeixa, 950 – Jardim Marchesi  
☎ **(16) 3964-0819 / 3919-8002**  
Ouvert de 8 h à 12 h / de 13 h à 17 h

### Centre de Référence d'Aide Sociale CRAS 6 – Région Nord

📍 Rua Benedito Jacinto de Souza, 330  
Florestan Fernandes  
☎ **(16) 3630-2385 / 3626-7222**  
Ouvert de 8 h à 12 h / de 13 h à 17 h

### Centre de Référence d'Aide Sociale CRAS 7 – Région Nord

📍 Rua Gilberto Parizi, 136 (Residencial Vida  
Nova Ribeirão) – Bairro Jd. Cristo Redentor  
☎ **(16) 98161-7323 / 98161-6902**  
Ouvert de 8 h à 12 h / de 13 h à 17 h

### Conseil Municipal des Droits de la Femme

📍 Rua Visconde de Abaeté, nº 232 - Sumaré  
☎ **(16) 3961-1430**

## Organisations de la Société Civile

### Casa da Mulher

📍 Rua Barão do Amazonas, 1065 – Centro  
☎ **(16) 3441-6435**  
📷 Instagram: @casadamulher\_rp  
📘 Facebook: casadamulher

### Vitória Régia

📍 Rua Comandante Marcondes Salgado, 269  
☎ **(16) 99638-7064**  
📷 Instagram: @ongvitoriaregia

## Accueil institutionnel

### Casa Abrigo « Nilda Rocha Simões »

*pour les femmes en danger de mort imminente, il faut qu'il soit réalisé un service psychosocial au NAEM.*

📍 Adresse confidentielle

☎️ (16) 3636-3311 / 3603-1199 / 98161-7723  
99459-0124 (Service de Référence NAEM)

### Casa « Santa Faustina »

*foyer temporaire pour femmes  
- service porte ouverte.*

📍 Rua Mogi Mirim, 45 - Jardim Salgado Filho II

☎️ (16) 3961-1801

### « Mudando Vidas »

*Accueil institutionnel à long terme  
pour des femmes nécessitant une  
assistance préalable dans les services  
d'aide sociale.*

📍 Avenida Dra. Nadir Aguiar, 1115  
Jardim Paiva

☎️ (16) 3963-230 / 99250-7957 📞 WhatsApp

📷 Instagram: @projetomudandovidas

📘 Facebook: Projeto Mudando Vidas

## Sécurité Publique

### Patrouille Maria da Penha (PMP)

☎️ 153 ou (16) 3632-4747

### Commissariat de défense de la femme (DDM)

📍 Av. Costábile Romano, 3230  
Nova Ribeirânia

☎️ (16) 3625-3368

### 1er District de Police de Ribeirão Preto Duque de Caxias - Police Judiciaire SP

📍 Rua Duque de Caxias, 1048 - Centro  
Abierto 24 horas - Salón Rosa

☎️ (16) 3610-5666

## Justice

### Tribunal de la Violence Domestique et Familiale Contre la Femme

📍 Rua Alice Além Saadi, 1010  
Nova Ribeirânia

☎️ (16) 3629-0004

### Parquet de l'État de São Paulo

📍 Rua Alice Além Saadi, 1256  
Nova Ribeirânia

☎️ (16) 3965-4151

## Santé

### Unités Sanitaires de Base et Unité de Santé de la Famille

*Voir sur le site web l'unité de santé la plus  
proche de chez vous*

<https://www.ribeiraopreto.sp.gov.br/portal/saude/relacao-unidades-saude>

### UPA EST- Unité de Soins d'Urgence Dr Luis Atilio Losi Viana

📍 Av. 13 de Maio, 353 - Jardim Paulistano

☎️ (16) 3972-2868 / 3632-3067

### UPA NORD - Nelson Mandela

📍 Avenida Euclides de Figueiredo, nº 295  
Adelino Simioni

☎️ (16) 99634-7973

### UPA NORD - Nelson Mandela

📍 Rua Terezina, nº 678 - Vila Maria Luiza

☎️ (16) 99612-3203

### Unité d'Urgence de l'Hospital das Clínicas

📍 Rua Bernardino de Campos, 1000 - Centro

☎️ (16) 3602-1000

*L'hôpital est ouvert 24 heures sur 24 et s'occupe  
de la personne en situation de violence  
survenue au moment et jusqu'à 72 heures après  
la violence. Après 72 heures, il faut chercher une  
unité de santé la plus proche de votre domicile.  
Si nécessaire, l'Hospital das Clínicas et les  
unités sanitaires peuvent orienter la femme  
vers le Service d'Attention à la Violence  
Domestique et aux Aggressions Sexuelles -  
SEAVIDAS (16) 3605-3736*

## Assistance Psychologique Gratuite

### Clinique de Psychologie du Centre Universitaire Barão de Mauá

📍 Rua Amadeu Amaral, 56 - Vila Seixas  
(bâtiment séparé de l'université)

☎️ (16) 3603-6697 (à partir de 16 ans)

### Clinique de Psychologie de l'UNAERP

📍 Av. Costabile Romano, 2201 - Ribeirânia  
(à l'intérieur de l'UNAERP)

☎️ (16) 3603-6933 / 3603-7963 / 3603-7003

### Clinique de Psychologie de l'UNIP

📍 Rua Mariana Junqueira, 1346 - Centro

☎️ (16) 3632-2656 / 3632-6401

## CREDITS

### MAISON DE LA FEMME RIBEIRÃO PRETO



La Maison de la Femme est une association féministe, autonome avec orientation et prise en charge des femmes sans distinction de sexe, de race, de croyance, de génération ou de catégorie sociale, ayant la personnalité juridique de droit privé, de durée indéterminée, de caractère éducatif, garantie des droits sociaux. Elle sert, guide et dirige les femmes en situation de violence et de vulnérabilité vers le réseau d'aide sociale de la ville et de la région. Elle promeut le cours de formation des promoteurs juridiques populaires, organise des événements, des conférences, des séminaires et des conversations sur la base de l'éducation féministe et populaire et développe la protection de la génération de revenus, sur la base des questions socio-économiques des femmes.

 **(16) 3441-6435**

 Rua Barão do Amazonas, 1065, CEP: 14010-120 - Ribeirão Preto/SP

 Instagram: @casadamulher\_rp

 Facebook: casadamulher



## REMERCIEMENTS

A toutes les personnes qui ont contribué, directement ou indirectement, à l'élaboration de ce matériel.

Au Prorectorat de la Culture et de l'Extension Universitaire de l'Université de São Paulo (PRCEU-USP), pour le soutien apporté à l'élaboration de cette brochure.

À l'École d'infirmières de Ribeirão Preto de l'Université de São Paulo (EERP-USP), pour l'encouragement et le soutien depuis la création de la proposition jusqu'à sa réalisation.

Au Département de Soins Maternels et infantiles et Santé Publique (DEMISP) de l'École d'infirmières de Ribeirão Preto (EERP-USP), pour le soutien continu qu'il a apporté au développement de ce matériel. Nous remercions tout particulièrement les professeurs Lucila Castanheira Nascimento (chef du Département) et Cinira Magali Fortuna (chef adjoint du Département) ainsi que le secrétaire Augusto Batista Leoni.

A la Ligue Académique de Santé Collective (LASC) ; au Centre d'Etudes et de Recherche en Santé Collective Prof. Dr Maria Cecília Puntel de Almeida (NUPESCO) et au Chapitre Rho Upsilon de la Société Internationale d'Honneur des Infirmières Sigma Theta Tau (STTI) pour le soutien dans la production, le développement et la révision de la brochure.

## **Lutter contre la violence faite aux femmes : Qu'est-ce qui caractérise cette violence et comment la dénoncer ?**

2022. Université de São Paulo. Tous droits réservés. La reproduction de ce travail est autorisée à condition que la source soit citée et qu'elle ne soit pas destinée à la vente ou à tout autre but commercial. La responsabilité par les droits d'auteur de texte et d'images de cet ouvrage incombe au domaine technique.

### **Université de São Paulo (USP)**

Prof. Dr Carlos Gilberto Carlotti Junior - **Recteur**

Prof. Dr Maria Arminda do Nascimento Arruda - **Recteur Adjoint**

### **Prorecteur de la Culture et de l'Extension Universitaire (PRCEU)**

Prof. Dr Marli Quadros Leite

### **École d'infirmières de Ribeirão Preto (EERP)**

Prof. Dr Pedro Fredemir Palha

Prof. Dr Elucir Gir

## **Groupe d'auteurs responsables de la préparation et de la révision de la brochure**

### **Coordinatrices du Projet**

Prof. Dr Angelina Lettiere Viana (EER/USP)

Prof. Dr Juliana Cristina dos Santos Monteiro (EER/USP)

### **Boursiers de premier et de deuxième cycle du Projet d'Extension**

Alice Peres dos Santos Neta (EERP-USP), Kisa Valladão Carvalho (EERP-USP), Hellen Aparecida de Azevedo Pereira (EERP-USP) et Eduarda Raquel Viana (EERP-USP).

### **Enseignants**

Prof. Dr Cinira Magali Fortuna (EERP/USP), Prof. Dr Flavia Azevedo Gomes-Sponholz (EERP/USP), Prof. Dr Silvana Martins Mishima (EERP/USP), Prof. Dr Silvia Matumoto (EERP/USP), Prof. Dr Fabiana Cristina Severi (FDRP/USP), Prof. Dr Nayara Girardi Baraldi (EACH/USP), Prof. Dr Débora de Souza Santos (UNICAMP) et Prof. Dr Diene Monique Carlos (UFSCar).

### **Boursiers de premier et de deuxième cycle**

Gabriel Hanjin Pietrangelo Kim (LASC-EERP/USP), Marina Laura Fernandes Barbosa da Silva (LASC-EERP/USP), Karina Teixeira Lima (LASC-EERP/USP), Mariana Marcedeli Galliani (LASC-EERP/USP), Luana Kaori Suguimoto (LASC-EERP/USP), Vitória Caroline Carvalho Bueno (LASC-EERP/USP), Giovanna de Godoi Champini (LASC-EERP/USP), Julia Ferreira dos Santos (LASC-EERP/USP), Gabriel do Espírito Santo Manoel (LASC-EERP/USP), Isabela Cristina Virgílio da Silva (LASC-EERP/USP), Mariãh de Miranda Vilanova (LASC-EERP/USP), Gloria Stefani Paulo Silva (LASC-EERP/USP), Gabriella Carrijo Souza (NUPESCO/EERP-USP), Felipe Lima dos Santos (NUPESCO/EERP-USP), Bruna Fernandes dos Santos (EACH/USP) et Juliana Vitória da Silva (EACH/USP).

### **Organisation de la société civile (OSC) Casa da Mulher**

Direction: Rosa Vanessa Alves Lima - Enfirmière et Coordinatrice de l'OSC Casa Mulher-RP, Adria Maria Bezerra Ferreira - Presidente de l'OSC Casa da Mulher-RP et Taís Cristina Silva - Assistente Sociale et Coordinatrice de Projets dans l'OSC Casa da Mulher-RP.

**Conception graphique et illustrations:** Silvio Sá

### **Soutien :**

Prorektorat de la Culture et de l'Extension Universitaire - PRCEU

Ligue Académique de Santé Collective (LASC)

Centre d'Etudes et de Recherche en Santé Collective Prof. Dr Maria Cecília Puntel de Almeida (NUPESCO)

Chapitre Rho Upsilon de la Société Internationale d'Honneur des Infirmières Sigma Theta Tau (STTI)

Augusto Batista Leoni - Fonctionnaire technique ou administratif de l'EERP/USP.

Ramon Sanches Pimenta - Fonctionnaire technique ou administratif de l'EERP/USP

### **Équipe de traduction pour les versions anglaise, espagnole et française**

Espagnol: Etudiante en doctorat Priscila Nori de Araujo (NUPESCO-EERP-USP) et SanDr Viviana Zorro Rodriguez.

Anglais: Felipe Lima dos Santos (NUPESCO/EERP-USP), Juliana Gazzotti - Capítulo Rho Upsilon de la Société Internationale d'Honneur des Infirmières Sigma Theta Tau (STTI) de l'Ecole d'Infirmières de Ribeirão Preto - Universidade de São Paulo (EERP-USP).

Français: Prof. Dr Cinira Magali Fortuna (EERP-USP).

## Références

BRASIL. Decret n. 7958, du 13 mars 2013. Disponible sur [http://www.planalto.gov.br/ccivil\\_03/\\_ato2011-2014/2013/décret/d7958.htm](http://www.planalto.gov.br/ccivil_03/_ato2011-2014/2013/décret/d7958.htm) Accès le 20 jan. 2022.

BRASIL. Loi n. 11.340, du 7 août 2006. Disponible sur [http://www.planalto.gov.br/ccivil\\_03/\\_Ato2004-2006/2006/Lei/l11340.htm](http://www.planalto.gov.br/ccivil_03/_Ato2004-2006/2006/Lei/l11340.htm). Accès le 20 jan. 2022.

BRASIL. Loi n. 12.845, du 1er août 2013. Disponible sur [http://www.planalto.gov.br/ccivil\\_03/\\_ato2011-2014/2013/Lei/l12845.htm](http://www.planalto.gov.br/ccivil_03/_ato2011-2014/2013/Lei/l12845.htm). Accès le 20 jan. 2022.

BRASIL. Loi n. 13.104, du 9 mars 2015. Disponible sur [http://www.planalto.gov.br/ccivil\\_03/\\_act2015-2018/2015/Lei/l13104.htm](http://www.planalto.gov.br/ccivil_03/_act2015-2018/2015/Lei/l13104.htm). Accès le 20 jan. 2022.

IMP. Instituto Maria da Penha (org.). Ciclo da Violência: saiba identificar as três principais fases do ciclo e entenda como ele funciona. Disponible sur [https://www.institutomariadapenha.org.br/violenciadomestica/ciclo-da-violencia.html?utm\\_source=canva&utm\\_medium=iframe](https://www.institutomariadapenha.org.br/violenciadomestica/ciclo-da-violencia.html?utm_source=canva&utm_medium=iframe). Accès le: 20 fév. 2022.

IMP. Instituto Maria da Penha (org.). Resumo da Lei Maria da Penha. Disponible sur: [https://www.institutomariadapenha.org.br/Lei-11340/resumoda-Lei-maria-da-penha.html?utm\\_source=canva&utm\\_medium=iframe](https://www.institutomariadapenha.org.br/Lei-11340/resumoda-Lei-maria-da-penha.html?utm_source=canva&utm_medium=iframe). Accès le: 20 fév 2022.

TELES, Maria Amélia de Almeida; MELO, Mônica de. O que é Violência contra a Mulher. São Paulo: Editora Brasiliense, 2002. 120 p. Coleção Primeiros Passos; 314.



Réalization et soutien



Rho Upsilon Chapter

